



CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 Février à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire au Foyer Rural de Radon après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Etaient présents : Nadine BAUCHERON, Fabienne BLEICHER, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Danielle ERNOU, Alain GAUDRÉ, Arnaud GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Pierre GUÉRIN, Céline LE LIEVRE, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Marie-Odile RIOU, Michel SENAULT, Liliane SONNET, Catherine TERHEC.

Absents excusés : Philippe ACCIARI
Maryse LEGUAY
Jean-Marie PETIT
Isabelle POTTIER
Régis VÉCRIN, pouvoir à Pierre GUÉRIN

Secrétaire de séance : Catherine TERHEC

Conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 17

Votants : 18

Date de la convocation : 16 Février 2022

1) Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 Février 2022

Compte rendu adopté à l'unanimité.

2) Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Débat organisé conformément à l'article n°20 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal d'Écouves. Il s'agit d'examiner la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires des années à venir afin de préparer au mieux le budget 2022.

○ Comptes administratifs 2021

Le budget Commune présente un excédent de 572 874.02 € au 31 décembre 2021.

○ Dotations de l'Etat

Dotation forfaitaire : montant déterminé en fonction du nombre d'habitants (d'où l'importance des opérations de recensement de la population)

Dotation nationale de péréquation : compensation du déséquilibre entre les communes « riches » et « pauvres »

○ Emprunts

Montant restant à rembourser au 31/12/2022 : 348 223.00 €

2 prêts vont se terminer d'ici 2023 (sommes empruntées par Radon pour la rénovation du logement de la poste et par Vingt Hanaps pour la rénovation d'un logement)

Monsieur Gèze a souhaité obtenir le détail des échéances d'emprunt à rembourser sur une année afin d'établir la capacité d'endettement de la commune.

○ **Point sur les investissements 2021**

▪ **Gare de Vingt Hanaps**

Monsieur Gèze a émis le souhait que Monsieur le Maire prenne contact avec la Préfecture de l'Orne pour avoir un interlocuteur afin de faire avancer le projet de rachat.

→ *Un contact a été pris avec Monsieur CHARTRAIN de la SNCF, nous sommes actuellement dans l'attente de son retour.*

▪ **Lotissement « Champ de la Vigne » - Vingt Hanaps**

Monsieur le Maire et Monsieur Gèze ont rencontré Maître BOSQUET, avocat désigné par le conseil municipal lors de la réunion du 3 Février dernier.

La vente aux enchères des 15 parcelles est prévue le 12 Mai 2022.

Maître BOSQUET a indiqué qu'il ne pourra pas représenter la commune pour la vente puisque le siège social du liquidateur est à Paris, il faut donc trouver un avocat là-bas.

Il a également précisé que le prix de base était trop élevé.

La commune pourra faire une offre pour chaque lot.

Prix de base – 25% + 1 000 € auxquels il faut ajouter environ 10% de frais

Prix au m² : entre 26 et 37 €

Estimation du coût de l'opération totale : 370 000 €

Financement du projet : utiliser la trésorerie de la commune ou souscrire un emprunt ?

Le conseil municipal s'orienterait vers un emprunt.

Une délibération sera à prendre courant Mars 2022.

Question de Madame Terhec : le but étant de ne pas les revendre à perte, à quels montants pourront être revendus les terrains ?

○ **Projets d'investissements**

- Monsieur Guérin a proposé que la commune continue de prévoir la création de lotissements pour permettre la croissance de la population communale

- Vingt Hanaps : réaménagement du bourg et réfection de la place de la gare

**3) CUA – Validation des Conditions Générales d'Utilisation
du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme
(GNAU)**

Dans le cadre de la simplification des relations entre l'administration et les citoyens, les usagers peuvent désormais déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée.

La CUA a proposé de mettre en œuvre un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les communes membres sous forme d'un téléservice accessible à partir du service internet de chaque mairie.

Ce système n'exclura pas la possibilité pour l'utilisateur de continuer à faire ses demandes d'urbanisme sous format papier.

La mise en place de ce téléservice nécessite préalablement d'établir des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) :

- rappelant les droits et obligations de l'administration et de l'utilisateur

- déterminant le périmètre du guichet

- précisant les modalités de fonctionnement du téléservice

- précisant les conditions de recevabilité des demandes, les spécificités et pré-requis techniques et le traitement des données à caractère personnel

Ces CGU doivent être approuvées par la Communauté Urbaine d'Alençon en tant que responsable du téléservice. La mise en service du guichet numérique nécessite également l'approbation de ces CGU par les communes membres, en tant qu'utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A AUTORISÉ la mise en œuvre d'un téléservice désigné Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les demandes d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner ;
- A ACCEPTÉ le règlement des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) qui permet de mettre en œuvre le téléservice désigné GNAU pour les demandes d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner ;
- A PRÉCISÉ que les dispositions du présent règlement entreront en vigueur pour les usagers de la Communauté Urbaine d'Alençon et les établissements publics administratifs qui en dépendent, à compter du jour où la délibération sera revêtue du caractère exécutoire ;
- A AUTORISÉ Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

4) INGENIERIE 61 – Avenant à la convention de maitrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bourg de Radon

Par délibération du 21 Juin 2016, le conseil municipal a confié la maitrise d'œuvre des travaux d'aménagement du bourg de Radon à Ingénierie 61.

Le coût des travaux était estimé à 107 000.00 € HT et la prestation d'Ingénierie 61 évaluée à 9 250.20 € TTC.

L'enveloppe financière des travaux a été ramenée à 168 691.36 € HT suite à l'attribution du marché aux entreprises Colas et Julien & Legault.

Selon l'article 6 de la convention de maitrise d'œuvre, le coût définitif de la prestation dû à Ingénierie 61 est déterminé à partir du barème de facturation sur la base de l'enveloppe financière réévaluée.

Par conséquent, le coût définitif de la prestation dû à Ingénierie passe à 14 099.14 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- a approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention de maîtrise d'œuvre conclue avec Ingénierie 61
- a autorisé Monsieur le Maire à le signer au nom de la Commune d'Écouves

Questions diverses

- Demande de garantie d'emprunt d'Orne Habitat

Afin de financer les travaux de réhabilitation de ses logements aux Fraudières, Orne Habitat va souscrire un prêt de 370 000 € auprès de la Banque des Territoires.

Cet organisme exige que ce prêt soit garanti à 50 % par le Département et à 50% par les Communes.

Le Département de l'Orne a garanti 50% et Orne Habitat sollicite l'aide de la Commune d'Écouves pour les 50 % restants.

Le Conseil Municipal a souhaité qu'un responsable d'Orne Habitat vienne apporter davantage d'explications sur cette demande de garantie d'emprunt lors d'une prochaine réunion. Par conséquent, la délibération est reportée.

- Entretien d'une bande de terrain communal à Vingt Hanaps

Une bande de terrain situé près du parking des vigneronns a besoin d'entretien (remarque de Monsieur Brout).

Les agents communaux vont effectuer l'entretien mais l'accès est difficile.

Fin de séance : 22h00